

# Le soutien pratique de l'OTAN à l'Ukraine

Au sommet du pays de Galles, en septembre 2014, les pays de l'Alliance ont décidé d'un train complet de mesures adaptées pour que l'Ukraine puisse mieux assurer sa sécurité. Le train de mesures portait sur quatre domaines : la transition de carrière des militaires, la cyberdéfense, la logistique et le commandement, le contrôle et la communication. Ils ont aussi décidé d'aider l'Ukraine dans la prise en charge médicale des soldats blessés. Depuis lors, cinq fonds d'affectation spéciale ont été créés pour donner suite à ces cinq priorités, et ils sont aujourd'hui opérationnels.

## Fonds d'affectation spéciale OTAN-Ukraine consacré à la logistique et à la normalisation

**Pays pilotes :** Pays-Bas, Pologne et République tchèque. L'Agence OTAN de soutien (NSPA) sera l'organisme d'exécution et le gestionnaire du fonds.

**Autres contributeurs (au 23 janvier 2015) :** Danemark et Turquie.

**Objet :** Il s'agit de contribuer à la réforme du système logistique de l'Ukraine et de le rendre davantage interopérable avec celui de l'OTAN, notamment par l'application des normes OTAN relatives au suivi et à la gestion des équipements militaires et des fournitures.

**Durée :** Le projet aura une durée initiale de deux ans. Il débouchera sur la certification du système logistique ukrainien.

## Fonds d'affectation spéciale OTAN-Ukraine consacré au commandement, au contrôle, à la communication et à l'informatique (C4)

**Pays pilotes :** Allemagne, Canada et Royaume-Uni. L'Agence OTAN d'information et de communication (NCIA) sera l'agent d'exécution avec la Division Investissement de défense et assurera la gestion du fonds.

**Autres pays contributeurs (au 23 janvier 2015) :** Danemark, Islande, Lettonie, Lituanie et Turquie.

**Objet(s) :** Il s'agit d'aider l'Ukraine à moderniser ses structures et capacités C4 et d'en faciliter l'interopérabilité avec celles de l'OTAN afin d'améliorer l'aptitude du pays à assurer sa propre sécurité et à contribuer aux exercices et opérations dirigés par l'OTAN. En fonction des fonds disponibles et des domaines prioritaires qui seront recensés au moyen de l'étude de faisabilité, le soutien pratique pourrait revêtir les formes suivantes : évaluation, introduction et mise en œuvre d'un réseau architectural C4 moderne, acquisition d'équipements C4, ainsi que de services d'information et de communication (SIC) et de technologies modernes, et formation à l'utilisation de ces services SIC.

**Durée :** Le projet aura une durée initiale de deux ans.

## Fonds d'affectation spéciale OTAN-Ukraine consacré à la cyberdéfense

**Pays pilote :** Roumanie. La Roumanie est aussi l'agent d'exécution ; elle intervient par l'intermédiaire d'une entreprise publique roumaine ayant une grande expérience de la cyberdéfense (RASIROM R.A.).

**Autres contributeurs (au 23 janvier 2015) :** Albanie, Estonie, Hongrie, Portugal et Turquie.

**Objet(s) :** Il s'agit d'aider l'Ukraine à développer des capacités techniques pour contrer les cybermenaces. En fonction des fonds disponibles, il pourrait être envisagé de mettre en place un centre de gestion des incidents, qui assurerait une veille cybersécurité, ainsi que des laboratoires, qui enquêteraient sur les incidents. Le projet prévoit également une formation à l'utilisation de ces technologies et de ce matériel, ainsi que la fourniture de conseils pratiques sur l'élaboration d'une politique en matière de cybersécurité.

**Durée :** Jusqu'à 24 mois.

## Fonds d'affectation spéciale OTAN-Ukraine consacré à la gestion de la transition de carrière des militaires

**Pays pilote :** Norvège. La Division Affaires politiques et politique de sécurité (PASP) de l'OTAN sera l'organisme d'exécution et le gestionnaire du fonds.

**Autres contributeurs (au 23 janvier 2015) :** Croatie, Grèce, Luxembourg, Portugal et Turquie.

**Objet(s) :** Il s'agit d'aider le ministère de la Défense ukrainien à élaborer un programme durable et efficace de réinsertion des militaires qui retournent à la vie civile. À cet effet, des spécialistes conseilleront le ministère pour l'aider à élaborer une politique et à appliquer les pratiques exemplaires des pays de l'OTAN. Le projet s'appuie sur d'autres activités de reconversion actuellement menées par l'OTAN et financées sur son budget civil.

**Durée :** Le projet aura une durée de trois ans.

## Fonds d'affectation spéciale OTAN-Ukraine consacré à la réadaptation médicale

**Pays pilote :** Bulgarie. La NSPA sera l'organisme d'exécution.

**Autres contributeurs (au 23 janvier 2015) :** Slovaquie et Turquie.

**Objet(s) :** Il s'agit, par ce projet, de faire en sorte que les soldats ukrainiens blessés bénéficient de services de réadaptation adéquats et que les centres médicaux ukrainiens locaux soient dotés de l'équipement nécessaire à cette fin. En fonction des fonds disponibles, il pourrait être envisagé de fournir directement un soutien médical aux patients (soins physiques et accompagnement psychologique), de construire, de rénover, de réaménager ou d'équiper des centres de soins ukrainiens, et de dispenser une formation professionnelle de perfectionnement à des médecins spécialistes.

**Durée :** Le projet aura une durée de 24 mois.

Depuis l'éclatement de la crise russo-ukrainienne, d'autres programmes de coopération entre l'OTAN et l'Ukraine ont été renforcés. Comme l'ont décidé les ministres des Affaires étrangères à leur réunion d'avril 2014, l'intensification de la coopération doit permettre de favoriser les réformes dans le secteur de la défense grâce à des programmes de constitution de capacités et de développement capacitaire, ainsi que d'accroître le contrôle civil des forces armées et des secteurs de sécurité s'y rapportant.

## Coopération avec l'Ukraine dans le cadre du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS)

Depuis le 17 décembre 2014, le programme SPS finance 17 projets supplémentaires en faveur de l'Ukraine, sur proposition de cette dernière, dans les domaines les plus divers : radioprotection, nanotechnologies, capteurs équipant les drones, agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), énergie intelligente, gestion de conflit, ou encore protection du littoral.

Par ailleurs, les Alliés ont sensiblement augmenté leurs contributions au programme de perfectionnement professionnel en faveur de l'Ukraine, qui concourt au renforcement des capacités des organismes de défense et de sécurité du pays et aux réformes dont ils font l'objet.

Du fait de la suspension des activités SPS menées avec la Russie et de la réaffectation des fonds ainsi dégagés à la coopération avec l'Ukraine, le budget alloué aux projets SPS en faveur de l'Ukraine a atteint 2,2 millions d'euros rien que pour 2014, et devrait atteindre 10 millions d'euros pour la période 2014-2017, faisant de l'Ukraine le premier bénéficiaire de ce programme de l'OTAN.

### **Programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) en faveur de l'Ukraine**

Le DEEP Ukraine, entamé en 2013, a une durée initiale de trois ans. Il s'agit d'un programme sur mesure dans le cadre duquel l'Alliance fournit des conseils sur les moyens de mettre en place, de développer et de réformer les établissements de formation spécialisés dans les questions militaires, de sécurité et de défense. Il s'agit avant tout d'élaborer des programmes de formation des formateurs et des programmes de cours à l'intention de huit établissements ukrainiens d'importance, situés à Kiev, Lviv, Kharkiv, Odessa et Jytomyr.

La Pologne est le pays pilote. D'autres pays fournissent une contribution en nature ou financière : Allemagne, Canada, Danemark, États-Unis, France, Hongrie, Lituanie, République tchèque, Royaume-Uni et Slovaquie.

En 2014, l'OTAN a désigné un conseiller spécial sur la réforme de la formation militaire, qui coordonne l'aide des Alliés dans ce domaine. En 2015, l'assistance a été étendue au corps des sous-officiers.

Il s'agit du DEEP le plus vaste qui ait jamais été entamé avec un pays partenaire (en 2014, ce sont près de 2 000 personnes qui ont bénéficié de 40 formations dispensées par plus de 150 formateurs ukrainiens, avec l'aide de plus de 30 experts de l'OTAN).

### **Aide à l'Ukraine dans le cadre du programme OTAN pour le développement de l'intégrité**

Au travers de ce programme, lancé en 2007, l'OTAN et les Alliés aident l'Ukraine à améliorer l'intégrité, la transparence et le compte rendu dans son secteur de la défense et de la sécurité et à réduire le risque de corruption.

En 2014, le nombre de fonctionnaires et d'officiers ukrainiens ayant participé à des formations ou des stages dans le cadre de ce programme a triplé. Durant la période 2015-2017, les formations se poursuivront et viseront plus particulièrement à sensibiliser les participants à la corruption en tant que menace pesant sur la sécurité et à les aider à mieux gérer les ressources financières et les ressources humaines. Par ailleurs, l'OTAN et les pays qui pilotent le programme ont participé à plusieurs réunions, notamment à Kiev, avec des attachés de défense et des représentants d'ambassades et d'organisations internationales en Ukraine afin de discuter de l'aide apportée, de faire converger les efforts et d'éviter la répétition inutile d'activités.

### **Diplomatie publique et communication stratégique**

L'OTAN fournit des conseils et une aide financière à l'Ukraine pour l'aider à améliorer ses activités de diplomatie publique, ses relations avec les médias et sa communication stratégique et lui permettre de mieux contrer la propagande russe.

Depuis 2014, l'OTAN aide plus particulièrement le site d'information Ukraine Crisis Media Centre et le journal Kyiv Post à rendre compte de ce qui se passe en Crimée occupée et dans l'est de l'Ukraine. Conformément à la décision prise par les ministres des Affaires étrangères en avril 2014, le Bureau de liaison de l'OTAN à Kiev compte aujourd'hui sept experts nationaux de plus. L'OTAN organise, à intervalles réguliers, des formations sur la communication stratégique et les relations publiques à l'intention de fonctionnaires ukrainiens et de militants de la société civile du pays.

### **Coopération avec l'Ukraine dans le cadre du programme d'échange de données sur la situation aérienne (ASDE)**

L'Ukraine participe au programme d'échange de données sur la situation aérienne (ASDE) depuis juillet 2006. Il s'agit, par ce programme, de prévenir les conflits dans l'espace aérien en limitant autant que possible les risques d'incidents transfrontaliers, d'une part, et en optimisant les réponses à apporter en cas d'attentats terroristes à l'aide d'avions de ligne, d'autre part. Pour ce faire, les pays échangent des informations sélectionnées sur la situation aérienne, l'idée étant que chacun fournisse aux autres une image plus transparente de ce qui se passe dans son espace aérien. Le programme permet en outre à l'Ukraine de se familiariser avec les procédures de l'OTAN et offre des possibilités de formation intéressantes.

Après la procédure d'approbation officielle et l'installation des éléments nécessaires, l'OTAN et l'Ukraine ont établi leur premier lien ASDE, via la Hongrie, en décembre 2008. Un deuxième lien ASDE, via la Turquie, est opérationnel depuis la mi-2011.

À la suite de la crise russo-ukrainienne, et à la demande de l'Ukraine, la zone couverte par les informations sur la situation aérienne fournies par l'OTAN a été étendue.

### **Le programme de perfectionnement professionnel (PDP) de l'OTAN en faveur de l'Ukraine**

Lancé en 2005, ce programme a pour objet d'aider l'Ukraine à améliorer les compétences professionnelles des principaux responsables civils afin de renforcer la capacité de gestion démocratique. En 2014, le PDP Ukraine a vu son budget doubler, avec des contributions du Royaume-Uni (pays pilote) et du Danemark. Parmi les autres contributeurs figurent l'Allemagne, qui a envoyé des experts, et la Turquie, qui accueille des activités de formation. Les activités portent avant tout sur la réforme de la Garde nationale, la protection des infrastructures critiques et la communication stratégique.

**Division Diplomatie Publique (DPP) - section Presse et Médias**

**Tél.: +32(0)2 707 1010/1002**

**Email: [moc@hq.nato.int](mailto:moc@hq.nato.int)**

**#NATO #DefMin**